

5 Mai 2017

Édition 3, Numéro 5

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

M. Rolland Camiré  
M. Sylvain Côté  
M. Philippe Verly  
M. Gilles Perron  
M. Raymond Côté  
M. Stéphane Robidas  
Mme Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.  
Étienne Langlois, Inspecteur  
Line D. Letendre, Secrétaire  
Pier Lacasse, resp. Voirie  
Stéphane Côté, empl. Voirie  
Diane St-Pierre, Concierge  
Yannik Scrosati, loisirs



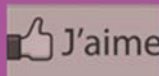
500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :  
(819) 845-7663

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook  
Loisirs de Val-Joli

## MOT DU MAIRE

### M. Rolland Camiré

Bonjour à tous,

La municipalité est à la recherche de deux étudiants possédant un permis de conduire valide, et après deux parutions dans notre journal municipal, aucune personne n'a postulé pour ces emplois d'été. Alors la municipalité le réaffiche encore dans l'espoir qu'il y en ait deux qui n'ont pas de travail pour l'été.

On procédera aux travaux de nivelage des chemins et des rues et de l'abrasif sera mis dans les développements la semaine prochaine.

Les employés de voirie commenceront le rechargement dans les chemins municipaux, alors nous comptons sur votre compréhension et votre prudence le temps des travaux.

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Mme Julie Brousseau, directrice générale



Notez que le bureau sera fermé lundi, le 22 mai prochain, en raison de la Journée Nationale des Patriotes.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MAI 2017

### Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 1er mai :

- 2 Avis de motion Modification Règlement Zonage et lotissement
- 2 avis de motion Règlements d'emprunt AQUEDUC et RIRL Rangs 10 et 11
- Rapport du mois d'avril de l'officier en bâtiment, environnement et agraire
- Dérogation mineure – 500, route 249 – 1,53m entre le garage et l'entrepôt
- Achat du gravier MG-20B pour 2017
- Travaux de voirie AVRIL à JUIN 2017
- Démarrage des travaux communs avec St-Claude – Rang 9 et Grande-Ligne
- Appel d'offres - Prolongement d'aqueduc Secteur Route 249 et Rang 10
- Appel d'offres – Travaux de l'An 1 du RIRL – Rangs 10 et 11
- Contrat d'architecte pour les plans d'agrandissement du bâtiment de la patinoire
- Coffre à jouer – Don de notre coffre à l'OTJ de Windsor
- Sommes payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec
- Festival du Papier de Windsor – Demande d'appui financier 2017

## RAPPEL - COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

À L'ÉCOCENTRE du Val-Saint-François, 666 chemin Keenan, Melbourne Canton  
Accès par le rang 2 de St-François-Xavier de-Brompton

Quand : **Samedi, 13 mai 2016**, de 9h à 15h



**QUELS PRODUITS APPORTER ?** Produits de maison, produits d'atelier, produits de jardin

Si vous ne pouvez vous rendre sur place le 13 mai, vous pouvez y déposer vos RDD en tout temps entre avril et novembre, du mardi au samedi midi.

## RAPPEL – JOURNÉE DE L'ARBRE



Notre journée annuelle de l'arbre se tiendra le **samedi, 27 mai prochain**, de **8:30 à 11:00**, dans l'abri du garage municipal. Pour l'occasion, il y aura :

- Distribution d'arbres gratuits (feuillus & conifères)
- Remise d'informations sur les essences disponibles
- Distribution de compost gratuit. Vous devez amener vos contenants.

*Reboiser, c'est donner une nouvelle bouffée d'air à votre propriété.*

## INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Veillez noter que notre inspectrice, Marie-Ève Parr, est présentement en congé de maternité. Pour la remplacer, la municipalité a procédé à l'embauche d'Étienne Langlois-Dor. Il possède une maîtrise en environnement et une autre en urbanisme. Vous pouvez le rejoindre au bureau du lundi au jeudi, entre 9h et midi et 13h à 16h, au poste 25.



## FAIRE ANALYSER VOTRE EAU DE PUIITS

La Municipalité vous offre encore la chance de profiter d'un prix de groupe négocié avec la compagnie **ENVIRONNEX** afin de faire analyser votre eau de puits. Vous devez passer au bureau pour prendre un contenant d'abord et le ramener une fois rempli de votre eau.

Le paiement doit se faire **par chèque uniquement** au nom de **Groupe ENVIRONNEX**

**Samedi, 27 mai 2016, de 8h30 à 11h00.**

Lieu : **Hôtel de Ville** de Val-Joli, 500, Route 249, Val-Joli, Québec, J1S 0E8

<b>Tests disponibles :</b>	⇒ Coliformes totaux & atypiques	}	3 pour 60\$ + tx = 68,99 \$
	⇒ Coliformes fécaux (E.Coli)		
	⇒ Entérocoques		
	⇒ Nitrites/Nitrates	:	25 \$ + taxes = 28,74 \$
	⇒ Arsenic	:	25 \$ + taxes = 28,74 \$



**AVIS DE MOTION –****AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-05**

Monsieur Raymond Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2017-05 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- De modifier les dispositions concernant les usages secondaires intégrés à l'habitation afin de permettre davantage ces catégories d'usages à la grille des usages.
- De restreindre le déblai par dynamitage dans les zones R-7 et R-10.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-06**

Monsieur Philippe Verly donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2017-06 intitulé : **Règlement d'emprunt** – prolongement d'aqueduc et bornes fontaines pour le secteur Route 249 et Rang 10 dans le but :

- De prolonger le réseau d'aqueduc de la Ville de Windsor, sur une distance de 2,5km, sur une partie de la route 249 et une partie du rang 10 afin d'alimenter le secteur Route 249 et Rang 10, aux prises avec une contamination de l'eau des puits privés du secteur.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-07**

Monsieur Raymond Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2017-07 modifiant le règlement de lotissement 2004-7 dans le but :

- Modifier les dispositions portant sur les redevances pour fins de parcs et terrains de jeux.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-08**

Monsieur Philippe Verly donne avis de motion de la présentation lors de la séance du conseil du 5 juin prochain, d'un projet de règlement numéro 2017-08 intitulé : « **Règlement d'emprunt** – RIRL An 1 Rangs 10 et 11 » décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de prévus à l'an 1 du « Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC du Val-Saint-François » soit sur une partie du rang 10 et une partie du rang 11.

Donné à Val-Joli ce 5 mai 2017

*Julie Brousseau*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROGRAMME RÉNOVERT (installations septiques)****Programme RénoVert**

**Jusqu'au 31 mars 2018, vous pouvez utiliser le crédit pour votre installation septiques!**

<p>Crédit d'impôt mis en place temporairement pour encourager les particuliers à faire des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.</p> <p>L'ensemble des dépenses attribuables à la réalisation des travaux reconnus. Ces dépenses comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût des permis</li> <li>• Le coût des biens qui ont servis à la réalisation des travaux, servis à l'entrepreneur, qui respectent les normes environnementales</li> <li>• Le coût des services</li> </ul>	<p>Pour vérifier si vous pouvez être admissible, lisez les principaux critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Maison individuelle qui est votre lieu principal de résidence.</li> <li>➢ Travaux effectués par un entrepreneur qualifié</li> <li>➢ Montant maximal du crédit est de 10 000\$</li> </ul> <p>Le crédit d'impôt sera admissible SEULEMENT si votre habitation est votre lieu principal de résidence.</p> <p>En ce qui concernant les travaux d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinets d'aisances (installations septiques) ceux-ci doivent être effectués conformément aux exigences du <b>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</b> (RLRQ, chapitre Q-2, r.22)</p>
--	---

## CONSULTATIONS PUBLIQUES

### CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 2017-05

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

- Que lors de la séance tenue le 1er mai 2017 dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **Règlement numéro 2017-05 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 de la municipalité.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2017 à 19h00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- Modifier les dispositions concernant les usages secondaires intégrés à l'habitation afin de permettre davantage ces catégories d'usages à la grille des usages.

### CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 2017-07

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

- Que lors de la séance tenue le 1er mai 2017 dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **Règlement numéro 2017-07 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2004-7 de la municipalité.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2017 à 19h30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- Modifier les dispositions portant sur les redevances pour fins de parcs et terrains de jeux.

Les projets de règlement peuvent être consultés par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

## TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

La Table concertation des aînés du Val Saint-François présentera le 15 juin 2017 au Centre d'art de Richmond (1010, principale Nord à Richmond) la pièce de théâtre intitulée "**Parole d'or, Silence d'argent**", une production du Théâtre Parminou.

Sous la forme d'un spectacle interactif, la pièce amènera de manière différente, une réflexion sur la maltraitance faite aux personnes âgées. Trois personnages seront mis en scène et les personnes assistant à la pièce auront la possibilité d'intervenir dans la pièce afin de changer le cours des choses et ainsi "mettre un frein" à la maltraitance.



Les portes ouvriront à 18 hrs et la pièce sera présentée à 19hrs. Les billets au coût de 5 \$ et seront en vente dans les 3 Centres d'action bénévole du territoire du Val Saint François, soit le Centre d'action bénévole de Valcourt, celui de Windsor et de Richmond à compter du **18 mai**. Le nombre de place est limité, achetez vos billets rapidement !

## EMPLOIS ÉTUDIANTS

### EMPLOI DE JOURNALIER

**FONCTIONS :** Entretien des espaces verts  
Entretien et réparation des bâtiments, autres tâches de voirie et loisirs

**EXIGENCES :** Avoir étudié à temps plein au cours de l'année précédente (sec, prof, post secondaire)  
Être étudiant à temps plein, niveau post-secondaire dans l'année suivant l'emploi.  
Être citoyen canadien, résident permanent ou statut de réfugié  
Permis de conduire classe 5

32h/semaine sur 4 jours, 12 semaines pouvant débuter en mai  
Salaire : 12\$/h



### EMPLOI EN ENVIRONNEMENT

**FONCTIONS :** Parcourir le territoire, sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelle et une protection de l'environnement.  
Aborder les thèmes de récupération, compostage, déchets, cours d'eau et l'écocentre.

**EXIGENCES :** Formation ou intérêt reliés à l'environnement  
Entregent, autonomie et bonne forme physique  
Connaissance des logiciels MS Word, MS Excel et Internet  
Permis de conduire classe 5 et véhicule nécessaire

24h/semaine Soit et occasionnel fin de semaine, de juin à août environ  
Salaire : 12\$/h

Toute personne intéressée peut faire parvenir son CV à la municipalité de Val-Joli, au plus tard le 15 mai à :  
Madame Julie Brousseau, directrice générale  
500, route 249, Val-Joli, Québec, J1S OE8  
Courriel : [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca)

\*\*\* Seules les candidatures retenues seront contactées pour des entrevues.

## 2e PAIEMENT DE TAXES 2017

### *Le jour du 2<sup>e</sup> versement de taxes est déjà arrivé !*



Le 18 mai est le **dernier** jour où vous payez ce versement sans pénalité ni frais d'intérêts.

Pour ceux qui paient par Accès D de Desjardins, veuillez prévoir une journée de délai pour la transmission internet de votre paiement (vous le faites donc au plus tard le 17 mai).

Merci!

*Line D. Letendre*, secrétaire

## RAPPEL – BACS

### Un petit rappel pour ceux qui vendent leur propriété située dans Val-Joli.

Veillez noter que les bacs de récupération bleus demeurent rattachés à la propriété. Selon notre réglementation municipale, vous devez les laisser aux futurs propriétaires lorsque vous déménagez. Il devrait en être de même pour les bacs verts, car cela faciliterait l'application de la garantie, mais aucun règlement municipal ne l'oblige encore.



## FEUX À CIEL OUVERT

Le printemps est arrivé depuis quelques semaines. Printemps égal souvent ménage et entretien de notre chez-soi. Il signifie aussi la saison des feux d'herbes, de broussailles ainsi que des feux de forêts pour les services d'incendies. C'est pourquoi le service de prévention aimerait profiter de l'occasion pour vous sensibiliser aux risques ainsi qu'à la réglementation entourant les feux à ciel ouvert. Ceux-ci sont souvent utilisés pour brûler certains résidus que nous avons accumulés durant l'hiver ou encore pour brûler des restes de travaux de construction. À ce temps-ci de l'année, la végétation est très sèche et les risques de propagation d'incendie sont très élevés. Un simple tison peut faire passer un feu ordinaire à un feu de forêt. Le vent est un facteur très important concernant la propagation d'un incendie. C'est pourquoi certains règlements ont été mis en place pour nous aider à contrôler certaines problématiques que nous rencontrons avec les feux à ciel ouvert. Les articles 41 à 52, du règlement municipal, traitent de tout ce qui concerne les feux extérieurs. Voici deux articles qui sont très importants à retenir.

### Article 43 Feux de broussailles

Il est permis de faire des feux de broussailles, de branches ou d'autres produits végétaux sur permission du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de **l'émission du permis**.

### Article 47 Feux prohibés

- Le fait d'allumer un **feu d'herbe** constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des **matériaux de construction**, rénovation ou de démolition constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des **matières résiduelles** constitue une nuisance et est prohibé.

Petit conseil de prévention : au lieu de brûler vos branches ou matériaux de construction, sachez que l'écocentre de la MRC est l'endroit tout indiqué pour aller porter ce type de déchets.

L'indice de feu, qui est mis à jour quotidiennement par la société SOPFEU, est un autre point important dans notre réglementation. Si l'indice de feu se situe entre élevé et très élevé, tous les feux à ciel ouvert, même si vous avez un permis, sont interdits.

Pour toute demande d'information ou pour une demande de permis, contactez le service de prévention des incendies au moins 48 heures à l'avance afin de nous permettre de répondre correctement à vos demandes.

Sur ce, la Régie incendie de la Région de Windsor vous invite à vérifier et à respecter la réglementation en vigueur auprès de votre municipalité.



Vincent Léveillé  
Pompier /Préventionniste  
Régie Incendie De Windsor  
819-845-4678 poste 2



# POUR BIEN COMPRENDRE LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie. L'ajout d'une cinquième classe (très élevé) permet à la SOPFEU de diffuser des données plus précises lorsque le danger d'incendie s'accroît et de mieux informer la population.

## BAS

Incendie de faible intensité à propagation limitée.

Il s'agit du bon moment pour effectuer vos brûlages, si cela est permis par votre municipalité.

## MODÉRÉ

Incendie de surface se propageant de façon modérée, qui se contrôle généralement bien.

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

## ÉLEVÉ

Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents. Ne faites pas de brûlages.

NOUVELLE  
CLASSE

## TRÈS ÉLEVÉ

Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

## EXTRÊME

Incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.



Évitez de faire des feux.



## ASTUCE DE PRO

Pour être informé en tout temps de la situation en forêt, téléchargez l'application mobile de la SOPFEU.

Grâce à la géolocalisation, vous connaîtrez le danger d'incendie pour le secteur exact où vous vous trouvez.



Disponible pour iOS et Android

## AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE



- ▷ sur nos panneaux d'inflammabilité officiels,
- ▷ sur notre site Internet,
- ▷ sur notre application mobile,
- ▷ ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.

## LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UN FEU DE CAMP RÉUSSI:

**1** Préparez votre feu dans un endroit dégagé et à l'abri du vent

**2** Surveillez constamment votre feu

**3** Éteignez en l'arrosant deux fois plutôt qu'une



## AVIS PUBLIC DE SANTÉ CANADA

Au Canada, les espèces de fourmis connues pour envahir les résidences sont la fourmi charpentière, la petite fourmi noire, la fourmi odorante, la fourmi ravisseuse et la fourmi pharaon. Même si certaines peuvent piquer, la plupart de ces fourmis ne sont pas agressives. Toutefois, la **fourmi charpentière** est connue pour causer des dommages aux structures en bois et sa présence peut être très nuisible.

Voici **quelques conseils pour dépister la fourmi charpentière** :



1. Inspectez tous les endroits qui sont humides et mal ventilés, en contact avec le sol de même que les endroits où le bois de charpente est exposé.
2. Déterminez s'il s'agit bien d'une infestation de fourmis charpentières ou simplement de quelques individus qui errent dans la maison. Vérifiez des endroits précis à la recherche d'un grand nombre de fourmis, par exemple sous l'évier de cuisine. Il est possible qu'une piste mène à une colonie mère, à l'extérieur de la maison. (Les fourmis sont particulièrement actives après le coucher du soleil.)
3. Surveillez les accumulations de copeaux semblables à de la sciure de bois à l'extérieur des galeries creusées par les fourmis.

Pour en savoir plus sur les fourmis charpentières et pour obtenir des conseils sur la façon de s'en débarrasser, consultez : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-pour-contrôle-parasites/fourmis-charpentieres.html>

Jean-Christophe Senosier, Directeur régional

Direction générale des communications et des affaires publiques Santé Canada \ Agence de la santé publique du Canada

## COMITÉ DES LOISIRS

### LIGUE DE BALLE-MOLLE INTERMUNICIPALE

La période d'inscriptions pour la ligue de Balle-Molle s'est déroulée le jeudi 20 avril et le samedi 22 avril dernier.

Il reste encore quelques places dans les groupes 1 et 4 seulement :

- Groupe 1 : 6 inscriptions
- Groupe 2 : 21 inscriptions (complet)
- Groupe 3 : 20 inscriptions (complet)
- Groupe 4 : 8 inscriptions



Pour les inscriptions tardives, les frais d'inscription sont de **50\$** par enfant et il n'y a aucun rabais de famille.



Les noms des entraîneurs vous seront communiqués dans le prochain numéro. Ils prendront contact avec vous pour le début des pratiques. Les joutes intermunicipales auront lieu contre les équipes de St-Camille, St-Claude, St-Georges et Wotton dès la fin de l'année scolaire.

Une cantine sera ouverte au Parc des loisirs lors des joutes. Elle sera exploitée par Mélissa Loiselle.

Le terrain de balle est réservé pour ces ligues juniors les mardis et jeudis de 18h à 21h.

Bon début de saison à tous!